

Commune de Vireux Molhain
Ardennes



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Retraçant les informations financières essentielles

L'article L.2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Monsieur Le Maire) et constate les résultats comptables.

- C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif ; il est obligatoire et obéit aux mêmes principes : annualité, unité, sincérité ...
- Le compte administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire.
- Il présente les résultats comptables de l'exercice
- Il est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public qui est soumis également à l'approbation du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fin d'exercice :

L'année 2019 génère un excédent de fonctionnement de **323 533.49 €** et un excédent d'investissement de **46 970.31 €** auxquels s'ajoutent les résultats de 2018.

Par conséquent, le résultat de clôture de 2019 est de :

Excédent de fonctionnement : 1 108 769.86 €

Excédent d'investissement : 205 890.33 €

A ce déficit d'investissement s'ajoutent des dépenses budgétées en 2019, engagées par devis et qui ne seront réglées qu'en **2020** de 937 080.00 € et des recettes de 121 100.00 €.

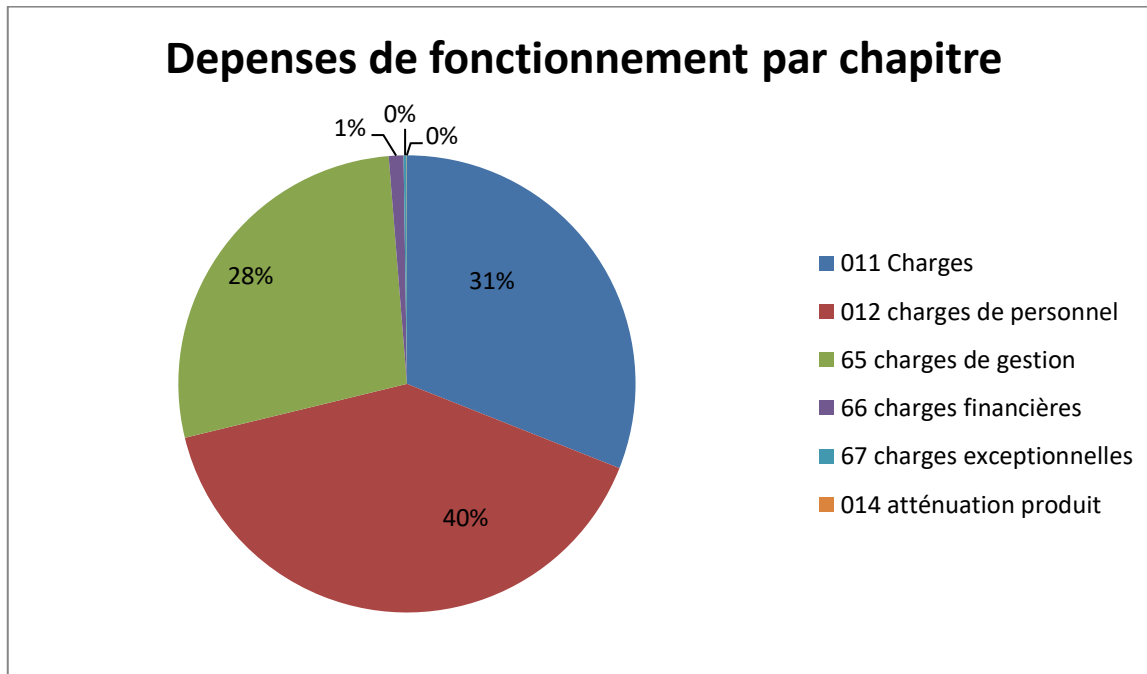
Par conséquent, l'excédent de fonctionnement (1 108 769.86 €) doit combler le déficit d'investissement total (610 089.67 €) ce qui est le cas pour 2019.

Le solde restant de l'excédent de fonctionnement de **498 680.19 €** servira à financer une partie des investissements 2020 et constitue l'autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement :

Population 2019 : 1523

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 2 051 135.54 € (+ 169 147.13 € par rapport à 2018) soit une augmentation de 8.98% (1.77% en 2018) venant des dépenses de gestion (abondement du budget annexe lotissement dans l'attente de la vente des terrains.



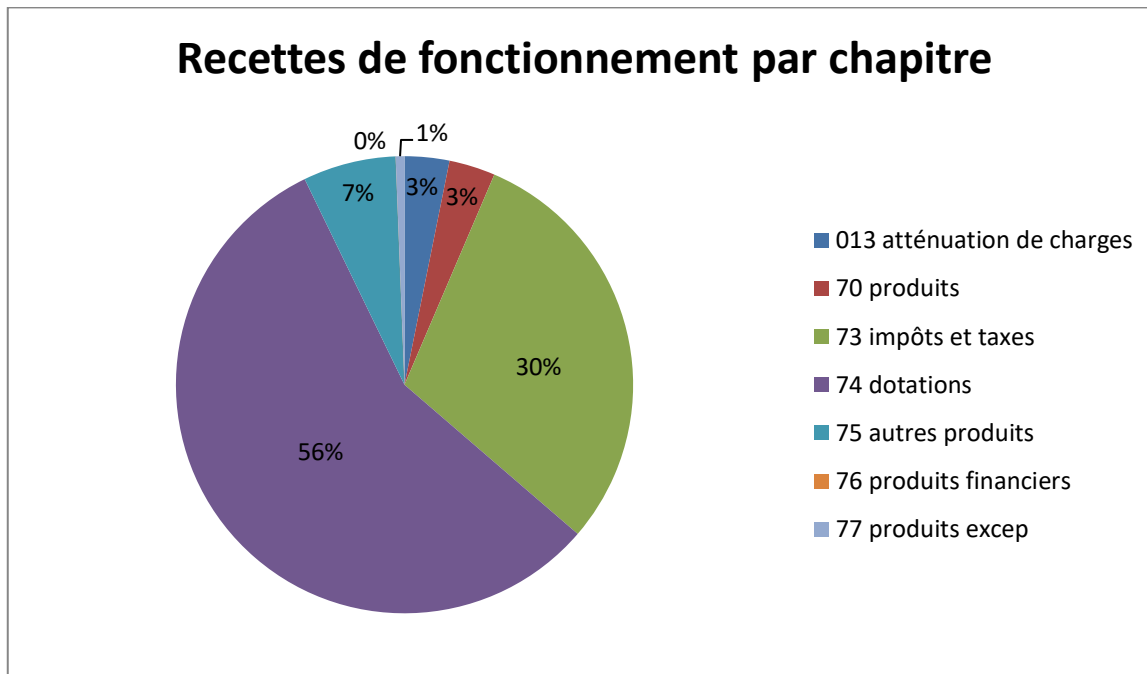
Les dépenses de personnel représentent 40% des dépenses de fonctionnement pour l'emploi de 20 agents titulaires, 4 contrats aidés (en nette diminution) et 4 saisonniers en été et des agents non titulaires pour remplacement maladie ou accroissement temporaire d'activité ou saisonnier. Elles sont en diminution et reste dans la moyenne.

Les charges de gestion courante qui représentent en 2019 31 % des dépenses sont en légère diminution par rapport à 2018.

La part des intérêts d'emprunt (charges financières) ne représente que 1% des dépenses.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 2 435 062.36 € et couvrent les dépenses en laissant une marge d'autofinancement. Elles sont en augmentation par rapport à 2018 (44 319.797 €). La part de l'imposition reste sensiblement la même.



La part des dotations de l'état et de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse représente 56 % alors que les impôts représentent 30 %. La commune n'a plus de dotation globale de Fonctionnement versée par l'état. La part de dotation versée par la Communauté de communes est de 1 013 930.00 €.

Le revenu des immeubles est de 140 894.28 €.

Les dépenses d'investissement :

Chapitres 20 à 23 programme d'investissement :	453 181.33 €
Chapitre 16 emprunts (y compris cautions)	96 208.29 €

Concernant le programme d'investissement, 26 % des dépenses ont été consacrées à la rénovation de bâtiments publics, scolaires ou locatifs, le commencement des travaux d'extension du cabinet médical et la création de la buvette des boules et 21 % à l'achat de divers matériels, 19 % pour des travaux de rénovation de voiries, dissimulation des réseaux rue Carnot et travaux sur réseau d'éclairage public. Les travaux de réhabilitation de la rue du 18 juin ont commencé. Nous avons des restes à réaliser importants 937 080.00 € en raison des travaux rue du 18 juin et d'extension du cabinet médical.

Depuis 2011, les dépenses d'investissement oscillent entre 1 100 000 € et 2 000 000.00 €. Cette année, le budget réservé aux dépenses d'équipement est évalué à 1 493 569.62 € - 121 100 € si l'on tient compte des restes à réaliser.

Les recettes d'investissements :

Chapitre 13 subventions	8 465.00 €
Chapitre 16 emprunts	0.00 €
Chapitre 10 Fonds Compensatoire de TVA	50 323.44 €
AUTOFINANCEMENT	475 979.98 €

L'autofinancement représente 34.68 % des dépenses d'équipements et aucun emprunt n'a été contracté en 2019.

La dette communale :

En 2019, la commune n'a pas emprunté.

La dette au 31.12.2019 est de 672 241.32 € soit **441.39 € par habitant**. (moyenne départementale des communes de même importance 698.00 € par habitant)

Le remboursement du capital est de 95 190.25 €

Le paiement des intérêts est de 21 313.59 €

Fiscalité :

Depuis plusieurs années, les taux de taxes locales communales n'ont pas augmenté.

Les impôts locaux représentent 272 577.00 €.

La part de compensation de l'Etat (FNGIR) est de 432 143.00 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le résultat de fin d'exercice :

Le compte administratif 2019 de ce service fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36 663.66 € et un excédent d'investissement de 120 834.48.

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 192 525.91 € servant essentiellement à la gestion de la station de pompage, l'entretien courant du réseau et le paiement des intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 228 689.21 € correspondant au produit de la vente de l'eau.

La section d'investissement :

Dépenses	
Chapitre 20 à 23 programme d'investissement	10 169.77 €
Chapitre 16 remboursement d'emprunt	28 414.23 €

Recettes	
Chapitre 10 FCTVA	382.00
Chapitre 13 subvention	0.00 €
Chapitre 16 Emprunt réalisé	0.00 €

La dette :

Capital restant dû 318 549.54 € soit 209.15 € par habitant.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le résultat de fin d'exercice :

Le compte administratif 2019 de ce service fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 255.75 € et un excédent d'investissement de 23 472.35 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 88 605.11 € servant essentiellement à la gestion de la station d'épuration, l'entretien courant du réseau et le paiement des intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 97 336.71 € correspondant au produit de la vente de l'eau partie assainissement.

La section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 21 programme d'investissement	0 €
Chapitre 16 remboursement d'emprunt	9 438.91 €

Il n'y a pas eu de travaux d'assainissement en 2019.

Recettes

Chapitre 10 FCTVA	2 879.00 €
-------------------	------------

La dette :

Capital restant dû 76 337.34 € soit 50.12 € par habitant.

BUDGET ANNEXE Locations immeuble TVA

Le résultat de fin d'exercice :

Le compte administratif 2019 de ce service fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 483.58 € et un excédent d'investissement de 300.00 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 22 114.38 € servant essentiellement à la réparation des bâtiments mis en location et soumis à TVA.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 16 760.16 € correspondant au produit des locations de bâtiments.

La section d'investissement :

Dépenses

Il n'y a plus que l'encaissement et le reversement des cautions.

La dette :

Il n'y a plus d'emprunt en cours.

BUDGET ANNEXE Lotissement du Béchu

Ce budget annexe a été créé en 2018 pour financer l'opération de création d'un quartier d'habitat à la montagne des vignes. Les travaux ont été réalisés en 2019 pour un montant de 182 417.56 € financés pour l'instant par une subvention du budget principal de la commune dans l'attente de la vente de terrains dont nombre sont déjà réservés.